



## Contrat Produits Laitiers 2025-2026

L'AMAP du Pallet est une association pour le maintien d'une agriculture paysanne. Elle respecte une charte nationale, dont le principal point est l'appui à l'agriculture paysanne locale par :

- la proximité géographique et économique du producteur et des consommateurs
- la solidarité des consommateurs avec le producteur dans les aléas de la production
- Une production de dimension humaine, respectueuse de la nature, de l'environnement et de l'animal
  - Le respect des normes sociales par rapport aux employés de l'exploitation

## 1-Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat entre :

Le producteur : GAEC des Prés d'Orée, producteurs labellisés AB à La Fontaine, Saint Sauveur

de Landemont, 49270 Orée d'Anjou. lespresdoree@gmail.com

Et l'adhérent : Prénom et nom :

adresse:

téléphone : mail :

# 2-Engagements réciproques

#### Le producteur s'engage :

- à fournir à chaque distribution un panier comportant les produits laitiers élaborés par ses soins.
- à respecter la chaîne du froid et des règles sanitaires
- à accueillir les adhérents en contrat au moins une fois pendant l'année
- à adhérer aux principes de la charte des AMAP de l'association Alliance Provence.
- à assurer la livraison.

### <u>L'adhérent s'engage</u> :

- à récupérer ses produits laitiers aux dates de distribution ou à les faire récupérer par une personne de son choix. En cas d'oubli, les produits laitiers seront répartis entre les permanents du jour,
- à soutenir le producteur dans sa démarche de production pour la durée du contrat. Il reconnaît que les intempéries, les ravageurs et les maladies font partie intégrante de l'agriculture et accepte d'assumer ces risques sachant qu'il recevra la juste part de la production de la saison.
- à rapporter ses pots en verre et couvercles pour chaque prochaine distribution.
- à respecter la Charte des AMAP
- o à adhérer à l'AMAP du Pallet via une cotisation annuelle d'un montant de 8€.
- en adhérant à l'AMAP du Pallet, j'accepte de recevoir régulièrement par mail des informations concernant l'AMAP.

3-Les produits

Produits	Conditionnement	Prix
Yaourt nature		2,4
Yaourt sucré		2,6
urt vanille 4 pots de 125 ml	3	
Yaourt fruits rouges (fraise, framboise, mûre, fruits rouges		3
Yaourt fruits jaunes (poire, pêche, abricot, citron)		3
Yaourt nature brassé		2,1
Yaourt à la vanille*		2,8
Yaourt brassé fruits rouges*	Pot de 500 g	2,8
Fromage blanc		2,6
Skyr		2,6
Lait cru	1 litre	1,2
Crème épaisse	Pot de 200 g	2,5
P'tit rond frais (crottin différentes épices)		2,4
Camembert	250 g	4,3
Part de Tomme	300 g	6,3
49° (fromage à pâte pressée cuite)	300 g	6,3
Tomme au Fenugrec	300 g	6,6
Produits disponibles du 3 oct	obre 2025 au 23 janvier 2026 :	•
Tarti d'Orée (tartiflette)	250 g	4,3
Raclette nature	500 g	9,5
Raclette Ail des Ours		10
Raclette nature	1 kg	19

<sup>\*</sup> nouveau produit

#### 4-Les distributions

Les distributions ont lieu lors des permanences le vendredi de 18h30 à 19h30 à l'Espace Prosper Mérimée tous les 15 jours à partir du 4 octobre 2025 jusqu'au 18 septembre 2026 inclus. Pas de livraison le 26 décembre, le 1er mai et au mois d'août.

#### 5-Modalités de paiement

Par chèque à l'ordre de GAEC des Prés D'Orée (1 à 12 chèques possibles) en notant les mois d'encaissement au dos des chèques. <u>Pour faciliter la gestion du contrat, nous vous remercions de réaliser votre commande sur l'année et de de nous remettre vos paiements avec le contrat signé.</u>

### 6-Fin de contrat/résiliation

Une résiliation reste possible sous certaines conditions prévues dans le règlement intérieur de l'Amap. Elles seront étudiées par le collectif de l'association.

## 7-Contacts

Charlotte Tonnerre: <a href="mailto:charlotte.hilpert@gmail.com">charlotte.hilpert@gmail.com</a>, 06-72-71-41-97

Fait à Le

Signature de l'adhérent : Signature du producteur :